

## **26 - Vie des Quartiers - Partenariat avec le Comité Régional pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne Sports Pour Tous (Association AccèSport) - Signature d'une convention**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :** La Fédération Française EPMM - Sports pour Tous (FFEPMM) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1976. Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, elle compte 180 000 licenciés répartis dans 2 700 clubs sur l'ensemble du territoire national.

Elle a pour mission de mettre à disposition du plus grand nombre une offre d'activités physiques adaptées et variées.

Cette association a été missionnée dans le cadre du Plan Espoir Banlieue pour intervenir dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

C'est la raison pour laquelle le Comité Régional de la FFEPMM a proposé lors de la saison 2010/2011 à la Ville de reconduire son intervention dans les Maisons de Quartier Municipales de Planoise et Grette-Butte.

Cette intervention a été mise en œuvre par une association dénommée AccèSport qui est affiliée à la FFEPMM.

Les activités ont été programmées sur un rythme hebdomadaire et adaptées en fonction des tranches d'âge : Gym femme adulte, Multisports enfants, Multisports adolescents et baby gym.

En terme de bilan, l'Association a réalisé 291 séances soit 292 heures d'intervention dont ont bénéficié 113 personnes dont un tiers de garçons, soit 16 adultes et 97 enfants adolescents, 20 personnes issues de la Grette et 93 de Planoise. Globalement les objectifs ont été atteints puisque 94 personnes ont été affiliées par licence à la fédération.

20 femmes ont participé au cours de gym douce et plus de 97 enfants et adolescents dont une forte majorité de filles ont ainsi pu progresser dans leur savoir-être, la découverte et la maîtrise de leur corps. L'action s'est révélée également très pertinente pour l'éveil moteur et sensoriel des enfants et parents qui fréquentent la loulouthèque de Planoise. Le seul bémol concerne le public jeune qui présente des difficultés pour s'inscrire dans une démarche d'engagement sur la durée.

La fréquentation du public féminin sur la Grette s'est révélée aléatoire. Aussi est-il proposé de reconduire l'intervention au seul bénéfice des 6/13 ans sur ce quartier.

Le coût des activités adultes a été à la charge des participants (6 € de cotisation / an perçus directement par l'Association).

En revanche, pour les adolescents et les enfants, la Ville a pris en charge les cotisations qui ont été facturées directement à la Maison de Quartier. Il est proposé que ces dispositions soient reconduites sur la base maximum de 60 cotisations majorées à 7 € soit 420 € et prélevées sur le budget de la Maison de Quartier de Planoise au chapitre 011.422/6042 CS 47034 et sur le budget de la Maison de Quartier de la Grette au chapitre 011.422/6042 CS 47032.

Au-delà de la pratique sportive organisée par la FFEPMM, cette dernière a vocation à favoriser l'articulation entre clubs sportifs, associations de quartiers et habitants, à développer les actions intergénérationnelles et plus généralement à s'impliquer dans les projets de développement des territoires.

Sur ce point l'action de la FFEPMM a surtout été notable sur les temps forts pilotés par les structures portes ouvertes, différentes fêtes...

En contrepartie des interventions de la FFEPMM, la Ville a mis à disposition les salles des Maisons de Quartier concernées pour la tenue des activités sportives.

Compte tenu de ce bilan positif, il est proposé de reconduire ce partenariat dans les mêmes conditions pour la saison 2011/2012.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte du bilan de la saison 2010/2011 et à reconduire les principes et modalités du partenariat entre l'Association AccèSport et les Maisons de Quartier de Planoise et Grette Butte,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante pour la saison 2011/2012 et les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*